



Groupe de travail au ministère - 11 juin 2026

**Baisse démographique et l'école du futur
Déclaration liminaire du Snec-CFTC**

Nous vous remercions tout d'abord d'associer le Snec-CFTC, organisation syndicale du privé à la réflexion sur l'école du futur dans un contexte de baisse démographique.

Les projections de la DEPP à l'horizon 2035 annoncent une baisse de près de 1,7 million d'élèves. Cette évolution, liée à la diminution des naissances, touchera l'ensemble des territoires avec des intensités variables et concernera d'abord le premier degré avant de s'étendre progressivement au second degré.

Pour le Snec-CFTC, cette réalité démographique ne doit pas conduire à une logique purement budgétaire de réduction des moyens comme nous avons déjà pu le signaler lors des différents CCMMEP. La baisse des effectifs constitue au contraire une occasion de renforcer :

- la qualité de l'enseignement ;
- d'améliorer l'accompagnement personnalisé des élèves ;
- et les conditions de travail des maîtres.

Le Snec-CFTC demande que cette évolution permette plus particulièrement de réduire :

- les effectifs par classe (pour se rapprocher des standards européens) ;
- d'améliorer les conditions de l'inclusion scolaire, et d'avoir plus de maîtres spécialisés (ULIS, DAR...)
- de doter chaque école du premier degré d'au moins un maître (spécialisé ou non) en surnuméraire (en fonction du nombre de classe) afin de renforcer l'accompagnement pédagogique (différenciation...) des élèves et le soutien aux équipes.
- de renforcer l'accompagnement des élèves les plus à besoins particuliers.

Cette période doit également permettre de renforcer la mixité sociale au sein des établissements privés du 1^{er} et 2nd degrés en menant une réflexion de concert avec les collectivités locales.

Le Snec-CFTC revendique également une véritable anticipation des conséquences sur l'emploi, avec une gestion prévisionnelle des postes, un accompagnement des maîtres concernés et un dialogue social renforcé à tous les niveaux en CCMA/D/I et CCMMEP (congé mobilité pour favoriser l'évolution ou les reconversions professionnelles ...).

Enfin, le Snec-CFTC exige que l'enseignement privé sous contrat soit pleinement associé aux réflexions académiques ... et bénéficie d'une répartition équitable des moyens humains et financiers (nombre d'élèves par classe, forfaits, infirmières, psychologues, médecins scolaires ...).

La baisse démographique ne doit pas être considérée comme une contrainte comptable mais comme une opportunité de construire une École plus attentive aux élèves, plus inclusive et plus attractive pour les maîtres.